



PROCES – VERBAL

de la délibération du Conseil Municipal

Date de convocation du Conseil le 6 avril 2021

Séance du lundi 12 avril 2021 organisée dans le contexte d'état d'urgence sanitaire

Afin de respecter les distances physiques, le Conseil Municipal s'est réuni dans la salle du foyer de Vany et a appliqué scrupuleusement le protocole sanitaire.

Sous la présidence de Monsieur Vincent DIEUDONNÉ, Maire de Vany

Etaient présents Mmes et MM. les Conseillers Municipaux :

1. M. Vincent DIEUDONNÉ
2. Mme Clarisse BUHLER
3. M. Mathieu COTTEL
4. Mme Marie-Claire DELLINGER
5. Mme Béatrice LOUIS
6. Mme Catherine MAHUT
7. Mme Marie-Laurence RAWUNG

Absents excusés : Mme Christine DESGORCES donne son pouvoir à M. Mathieu COTTEL

Secrétaire de séance : Mme Clarisse BUHLER

Ouverture de la séance à 20 heures et 3 minutes.

Monsieur Le Maire soumet à l'approbation du Conseil Municipal les Procès-Verbaux des séances du 4 février et 12 mars 2021. Les Procès-Verbaux sont adoptés à l'unanimité et signés.

DCM N°11/2021 : Vote du taux des 3 taxes 2021

Monsieur Le Maire propose les pourcentages suivants pour le calcul des trois taxes en 2021 :

Taxe d'habitation : 7,33%

Taxe foncière sur les propriétés bâties : 8,63%

Taxe foncière sur les propriétés non-bâties : 37,07%

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **décide de valider** le taux des trois taxes pour l'année 2021.

Délibération adoptée à l'unanimité des 8 voix (dont 1 procuration)

DCM N°12/2021 : Budget Primitif 2021

Le Conseil Municipal décide d'adopter le Budget Primitif 2021, présenté équilibré comme suit :

FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
Dépenses	203 014,84 €	Dépenses	286 482,94 €
Recettes	203 014,84 €	Recettes	286 482,94 €

Délibération adoptée à l'unanimité des 8 voix (dont 1 procuration)

DCM N°13/2021 : Approbation du nouveau règlement du city stade

La Commune est propriétaire et gestionnaire du City Stade. Il lui appartient de mettre à jour le règlement intérieur pour assurer une bonne utilisation de cet équipement dès que cela lui semble nécessaire.

Le Conseil Municipal, après lecture et après en avoir délibéré, approuve le nouveau règlement du city stade qui entrera en vigueur dès le mercredi 14 avril 2021.

Le Maire est chargé de transmettre une copie de la présente délibération et du règlement complet aux présidents d'associations, à la Directrice de l'école, au Directeur du périscolaire, à la Gendarmerie et au SDIS.

Délibération adoptée à l'unanimité des 8 voix (*dont 1 procuration*)

DCM N°14/2021 : Demande d'adhésion des communes de Lorry-Mardigny et de Roncourt à Metz Métropole

Le Conseil Municipal,

Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu, les études d'impact présentant une estimation des incidences de l'opération sur les ressources et les charges ainsi que sur le personnel des communes et établissements publics de coopération intercommunale concernés,

Vu, la notification par courrier de Monsieur Le Président de Metz Métropole en date du 16 mars 2021,

Considérant que la demande d'adhésion des communes de Lorry-Mardigny et de Roncourt à Metz Métropole est subordonnée à l'accord du Conseil Municipal dans les conditions de création de l'établissement,

Approuve la demande d'adhésion des communes de Lorry-Mardigny et de Roncourt à Metz Métropole

Délibération adoptée à l'unanimité des 8 voix (*dont 1 procuration*)

DCM N°15/2021 : Avis sur le Pacte de Gouvernance de Metz Métropole

Le Conseil Municipal,

Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales, et plus particulièrement l'article L.5211-11-1 et L.5211-11-2,

Vu, la délibération du Conseil Métropolitain en date du 23 novembre 2020 relative à la mise en œuvre d'un Pacte de Gouvernance entre la Métropole et ses communes,

Vu, la délibération du Conseil Métropolitain en date du 17 décembre 2018, approuvant la Charte de Gouvernance entre Metz Métropole et ses communes,

Considérant l'opportunité, à l'occasion du nouveau mandat, de réaffirmer la confiance et la cohésion entre Metz Métropole et les 44 communes qui composent l'établissement public de coopération intercommunale, et d'édicter, en toute transparence, le fonctionnement des instances de décision métropolitaine,

Approuve le texte du Pacte de Gouvernance de Metz Métropole, un pacte de confiance et de cohésion

Délibération adoptée à l'unanimité des 8 voix (*dont 1 procuration*)

La séance est levée à 21H45

Signature des membres présents,

Le Maire,



Monsieur Vincent DIEUDONNÉ

Mme BUHLER Clarisse 1 ^{ère} Adjointe		Mme MAHUT Catherine Conseillère Municipale	
M. COTTEL Mathieu 2 ^{ème} Adjoint		Mme DESGORCES Christine Conseillère Municipale	
M. DELLINGER Marie-Claire Conseillère Municipale		Mme RAWUNG Marie-Laurence Conseillère Municipale	
Mme LOUIS Béatrice Conseillère Municipale			